

AGENC

POUR LA GESTION  
DES NATURELS DE CORSE

99-22



*Etang de Palo*

compte-rendu d'activité  
*et projets 2000*

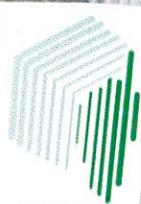
1999



Conservatoire  
du littoral



HAUTE-CORSE  
CONSEIL GÉNÉRAL



OFFICE DE  
L'ENVIRONNEMENT  
DE LA CORSE





## **Compte-rendu d'activité du site**

**ETANG DE PALO**

**SITE NATURA 2000**

**Communes de Serra-di-Fiumorbu et Ventiseri**

## **Sommaire**

### **I - Rappel**

*Etat de la procédure Natura 2000 pour le site de l'étang de Palo : rappel des réunions précédentes*

*Eléments principaux du Document d'objectifs*

*Mise en application du document d'objectifs : les actions prioritaires*

### **II - Etat d'avancement de l'aménagement du site**

### **III - Les activités agricoles**

### **IV - Le suivi écologique**

### **V - Les acquisitions du Conservatoire du Littoral**

### **VI - Cadre de la gestion de l'étang de Palo**

### **VII - Les projets pour 2000**

## **Annexes**

## **I- Rappels**

### ***Etat de la procédure Natura 2000 pour le site de l'étang de Palo : rappel des réunions précédentes***

Le 12 Novembre 1997, Jacques Nodin, sous-préfet de Corte, a convoqué le comité de pilotage du site Natura 2000 de l'étang de Palo pour une réunion préalable d'information et d'échanges.

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et l'AGENC y ont présenté la « **Directive européenne Habitats** », relative à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, et l'état d'avancement de la désignation des sites **Natura 2000** en France et en Corse.

Après explication et débat, les élus présents se sont prononcés majoritairement favorables à la mise en application de la procédure Natura 2000 sur le site de l'étang de Palo, zone présélectionnée.

Le 9 Décembre 1997, une seconde réunion fut consacrée à la présentation du « **document relatif aux propositions pour l'aménagement et la gestion du site de l'étang de Palo, propriété du Conservatoire du Littoral** ». Il s'agit du plan de gestion du site du Conservatoire qui fut élaboré par l'AGENC deux ans auparavant. Ce document, remis en séance, a constitué un cadre de référence pour l'élaboration d'un **document d'objectifs** et une base de discussion avec les membres du comité de pilotage du site. Ces derniers devaient fournir toutes leurs remarques sur le document proposé avant la 3 ème réunion.

Le 6 Février 1998, une troisième réunion du comité de pilotage fut organisée. Quelques membres du comité de pilotage ont fait part d'observations sur le document, notamment au sujet de la chasse et de la sécurité de la Base aérienne 126. L'AGENC a complété le document par une liste exhaustive et descriptive des habitats et espèces inscrite à la directive Habitats et présente à l'étang de Palo.

Ces remarques ont été intégrées dans la version finale du document d'objectifs, distribuée par la DIREN pour la réunion du 10 Mai 2000.

L'objectif de la réunion du 10 Mai 2000, organisée par M. Morvan, sous-préfet de Corte, est de valider le document d'objectifs, après consultation du comité de pilotage. Ce sera également l'occasion de faire le point sur l'avancement des dossiers et les réalisations en cours.

## *Eléments principaux du Document d'objectifs*

Le document d'objectifs commence par un diagnostic écologique, une cartographie et un descriptif des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site, un recensement des usages et des nuisances. Il se poursuit par une évaluation de l'intérêt patrimonial du site, ce qui a permis d'établir des objectifs en terme d'aménagement et de gestion afin d'assurer la conservation des habitats et des espèces, et la mise en valeur du site.

Six objectifs généraux ont été proposés pour une préservation et une valorisation des milieux.

- A Maintenir la qualité écologique et les potentialités halieutiques de la lagune*
- B Maintenir la diversité biologique et restaurer les habitats dégradés*
- C Préserver les qualités paysagères du site*
- D Maintenir les activités piscicoles et agricoles traditionnelles*
- E Organiser l'accueil du public*
- F Faire découvrir le milieu lagunaire*

Enfin, des fiches d'actions correspondant à ces objectifs ont été rédigées ; elles précisent l'objectif à atteindre, la démarche à suivre, les procédures ou études à effectuer, les contraintes, les partenaires pressentis et le coût s'il a été estimé. Un plan général d'aménagement localise les actions à entreprendre.

## *Mise en application du document d'objectifs : les actions prioritaires*

Des actions prioritaires ont été engagées afin d'assurer la préservation et le suivi du milieu naturel.

- ✓ La fermeture de la plage aux véhicules afin d'arrêter la dégradation des habitats dunaires présents sur le cordon et la création d'une aire de stationnement en amont (en cours).
- ✓ Le réaménagement de la presqu'île en intégrant les contraintes sanitaires.
- ✓ L'établissement d'une convention de location de droit de pêche avec le pêcheur.
- ✓ Le suivi de deux espèces végétales rares du cordon dunaire.
- ✓ Un suivi ornithologique sur l'ensemble des étangs et zones humides de la côte orientale.
- ✓ L'extension et l'entretien d'un pare-feu sur la presqu'île.
- ✓ La plantation de chênes ou de plantes du maquis pour améliorer l'état de secteur dégradé.

## II - Etat d'avancement de l'aménagement du site

### 1 - L'aménagement de l'arrivée à la plage de Quercione : aire de stationnement

Le Conservatoire a sollicité une architecte paysagiste, Mme Denisse, pour la conception d'un projet comprenant une aire de stationnement pour une centaine de véhicules en amont de la plage et le blocage de l'accès à la plage aux véhicules. Les contrats ont été élaborés afin qu'elle assure la maîtrise d'oeuvre de l'opération.

Un dossier de demande d'autorisation pour planter une aire naturelle de stationnement a été constitué puis déposé auprès de la DDE en Juillet 1999. Après consultation des services de l'Etat, la DDE a accordé cette autorisation en Octobre 1999.

L'architecte a élaboré un projet, discuté et remanié à plusieurs reprises. L'aire de stationnement sera constitué de trois zones. La première, d'environ 20 places, sera ouverte en permanence ; son sol sera stabilisé avec du gravier, du sable, et un géotextile. Les deux autres (35 et 62 places), seront simplement fauchés et le sol sera égalisé. Ils ne seront ouverts qu'en été. (Voir plan ci-joint).

Sur les bases des documents préparés par l'architecte, le Conservatoire a procédé à un avis public d'appel à la concurrence dans le cadre d'un marché négocié pour la réalisation de ce projet. (Publication dans la presse en 02/2000).

Le Maire de Serra-di-Fiumorbu, qui a été tenu informé de l'avancement du dossier, a signifié son accord pour prendre un arrêté municipal pour interdire la circulation automobile sur la rivage de sa commune et notamment sur le terrain du Conservatoire. Un modèle d'arrêté a été proposé (voir annexe 1).

Si tout va bien, l'aire de stationnement sera opérationnelle pour l'été 2000. Une demande de subvention est demandée par le Conservatoire du Littoral à la DIREN, au titre de Natura 2000.

### 2 - La réhabilitation de la presqu'île : la base du pêcheur

Il est nécessaire de faire disparaître les camions qui servent de lieu de stockage au pêcheur mais qui dénaturent le paysage à l'extrémité de la presqu'île. Par ailleurs, il faut

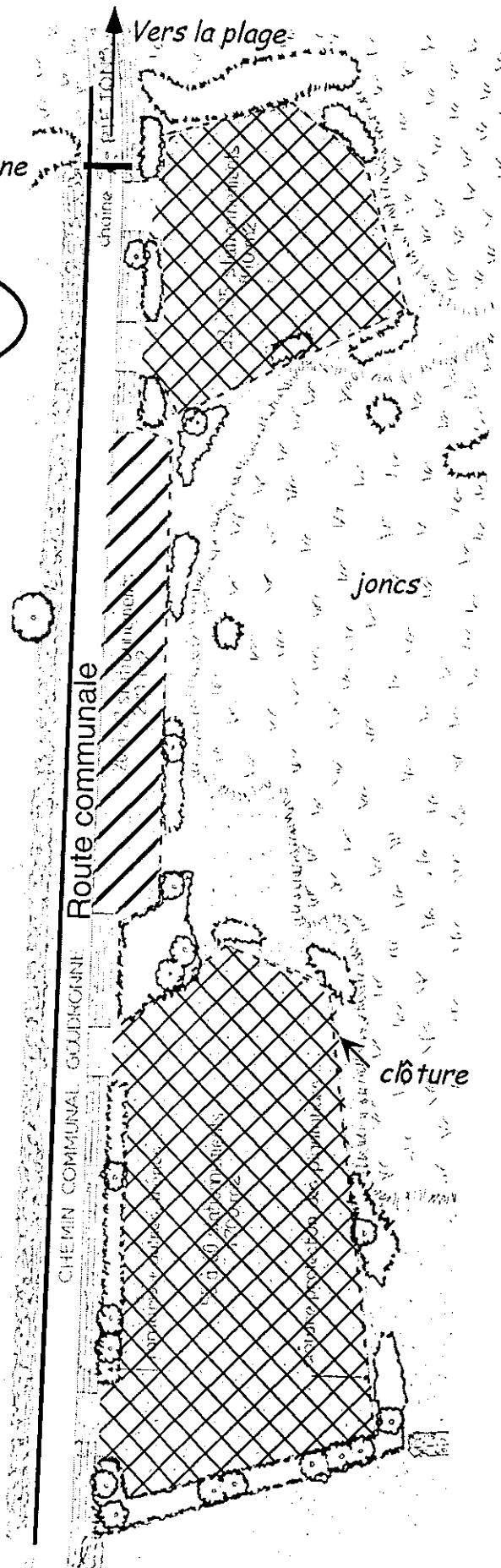
# CREATION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT PLAGE DE QUERCIONE

*Plots reliés par une chaîne*

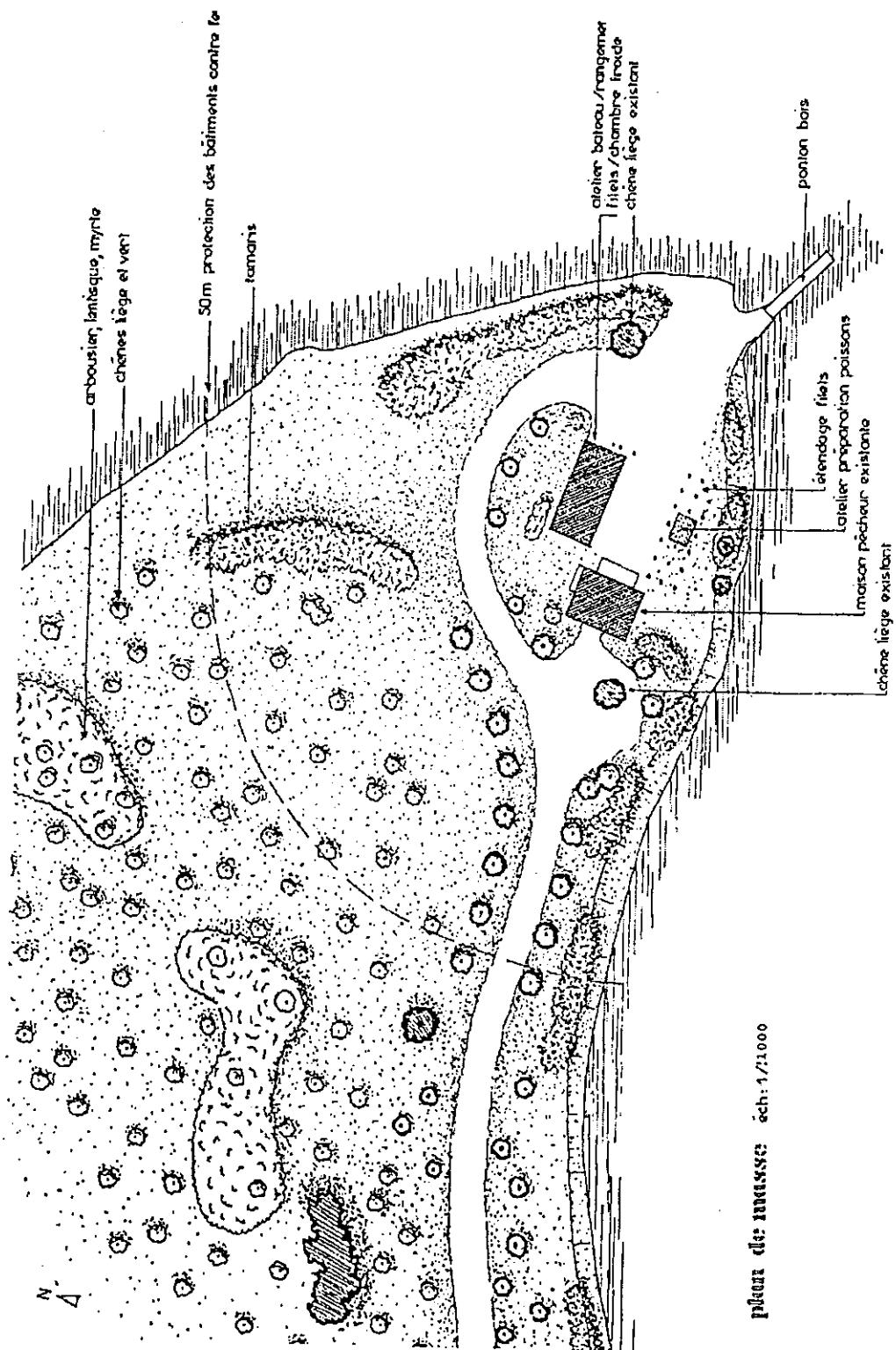
Stationnement estival  
35 places

Stationnement permanent  
22 places

Stationnement estival  
60 places



## Projet d'aménagement de la presqu'île



résoudre un problème sanitaire à savoir gérer la mise en conditionnement des anguilles selon les normes européennes en vigueur.

Plusieurs réunions organisées avec les Services Vétérinaires, les Affaires Maritimes, le pêcheur, le Conservatoire et l'AGENC ont permis d'avancer sur l'aménagement de la presqu'île en fonction des impératifs sanitaires. Mme Hivet, des services vétérinaires, s'est rendue sur le terrain pour se rendre compte des caractéristiques de l'exploitation.

Un architecte, M. Vannucci, a été mandaté par le Conservatoire pour élaborer un projet d'atelier à vocation halieutique, conforme aux normes d'hygiènes imposées par la réglementation européenne. Des visites de terrains et des discussions ont été nécessaires pour préciser les attentes à l'architecte.

M. Vannucci a établi un avant projet sommaire et a préparé le dossier de permis de construire. Il est proposé de créer un bâtiment recevant un local halieutique ainsi qu'un local de rangement et de stockage du matériel.

Les problèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de la presqu'île ont été soulevés. Des contacts ont été pris avec plusieurs organismes ou personnalités sur ce sujet (DDAF, DDASS, OEHC, Syndicat des eaux, entreprises de traitement des eaux, hydrogéologues...) :

- La purification de l'eau de l'OEHC semble une solution peu fiable, surtout l'été, et contraignante en entretien.
- Le Syndicat des Eaux a établi un devis pour amener l'eau potable de Vix à la presqu'île.
- Pour l'assainissement, des tests de perméabilité ont été effectués par un hydrogéologue afin de mesurer la capacité épuratoire du sol. Il est possible de réaliser une fosse septique et un épandage à proximité de la base du pêcheur.

### **3 - Les travaux DFCI : pare-feu sur la presqu'île**

Suite à une demande d'intervention formulée auprès du Conseil Général, l'unité des forestiers-sapeurs du Fium' Orbu est intervenue en novembre 1998 afin de débroussailler le pare-feu le long de la RN 198 à l'entrée de la presqu'île et de part et d'autre de la piste (environ 2 ha). Ce très bon travail a permis de limiter l'extension de l'incendie qui a eu lieu fin février 1999 à Vix. 3 ha de maquis ont brûlé entre la nationale et l'étang, sur la presqu'île. Une plainte a été déposée en gendarmerie de Travo.

Au cours de l'hiver 2000, les forestiers-sapeurs sont intervenus pour gyrobroyer cette zone brûlée et le long de la piste d'accès à la presqu'île. L'entretien du pare-feu le long de la nationale et le long de la piste devrait avoir lieu au printemps 2000.

#### **4 - Plantations : reboisement de la presqu'île et la restauration de la dune**

Au printemps 1999, une centaine de *Tamarix africana* a été plantée sur le cordon dunaire qui avait brûlé en 1993 et sur le bord de la presqu'île, par les agents de l'équipe départementale affectée à la gestion des terrains du Conservatoire de la côte orientale.

A l'automne, les plantations se sont poursuivis par des chênes lièges et des chênes verts d'une part à l'extrémité de la presqu'île et d'autre part sur le cordon sableux où ils sont protégés par une clôture agricole.

#### **5 - Crédit d'une aire de stationnement à l'entrée de la presqu'île**

Sur la presqu'île, la fréquentation automobile est limitée au service et à l'exploitation halieutique. Aussi, les agents départementaux du Conservatoire ont nettoyé à l'entrée de la presqu'île un espace limité avec des plots en bois, afin de créer une aire naturelle de stationnement de faible capacité. Un panneau du Conservatoire a également été posé au niveau de l'entrée.

L'installation d'une barrière en bois à l'entrée du chemin et d'un bac à ordures sont prévues. Les ferrailles qui se trouvent sur le pare-feu le long de la nationale seront mis en décharge.

### **III - Les activités agricoles**

Le troupeau de vaches d'un éleveur riverain pacage sur les parcelles nord du site. Son activité étant compatible avec la gestion des milieux, une convention de pâturage lui sera proposée.

Sur les parcelles situées à l'ouest du site, non incluses dans le périmètre du site Natura 2000, des plantations d'eucalyptus ont été effectuées. A court terme, la vue que l'on a de l'étang depuis la nationale sera masquée.

La convention de location du droit de pêche : cette convention qui régit les droits et les devoirs des contractants a été rédigée et elle a été discutée, avec le Conservatoire et le pêcheur. Un accord de principe est acquis sur la quasi totalité des articles. Le montant du bail représente cependant un point de discussion.

## IV - Le suivi écologique

### 1 - Le suivi des plantes rares

En novembre 1996, l'AGENC, les agents de terrain et le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles ont réimplanté une petite population de *Kosteletzkya pentacarpos* sur le cordon lagunaire pour renforcer la population locale. La reprise des 15 plants initiaux a été observée au cours des étés suivants et va se poursuivre afin de suivre leur dynamique. En Juillet 99, 5 plants ont été observés, dont 4 en fleurs.

Onze plants de *Genista aetnensis*, provenant du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, implantés en novembre 1996, ont eu des difficultés de reprise. Deux individus sont encore vivants en juillet 1999.

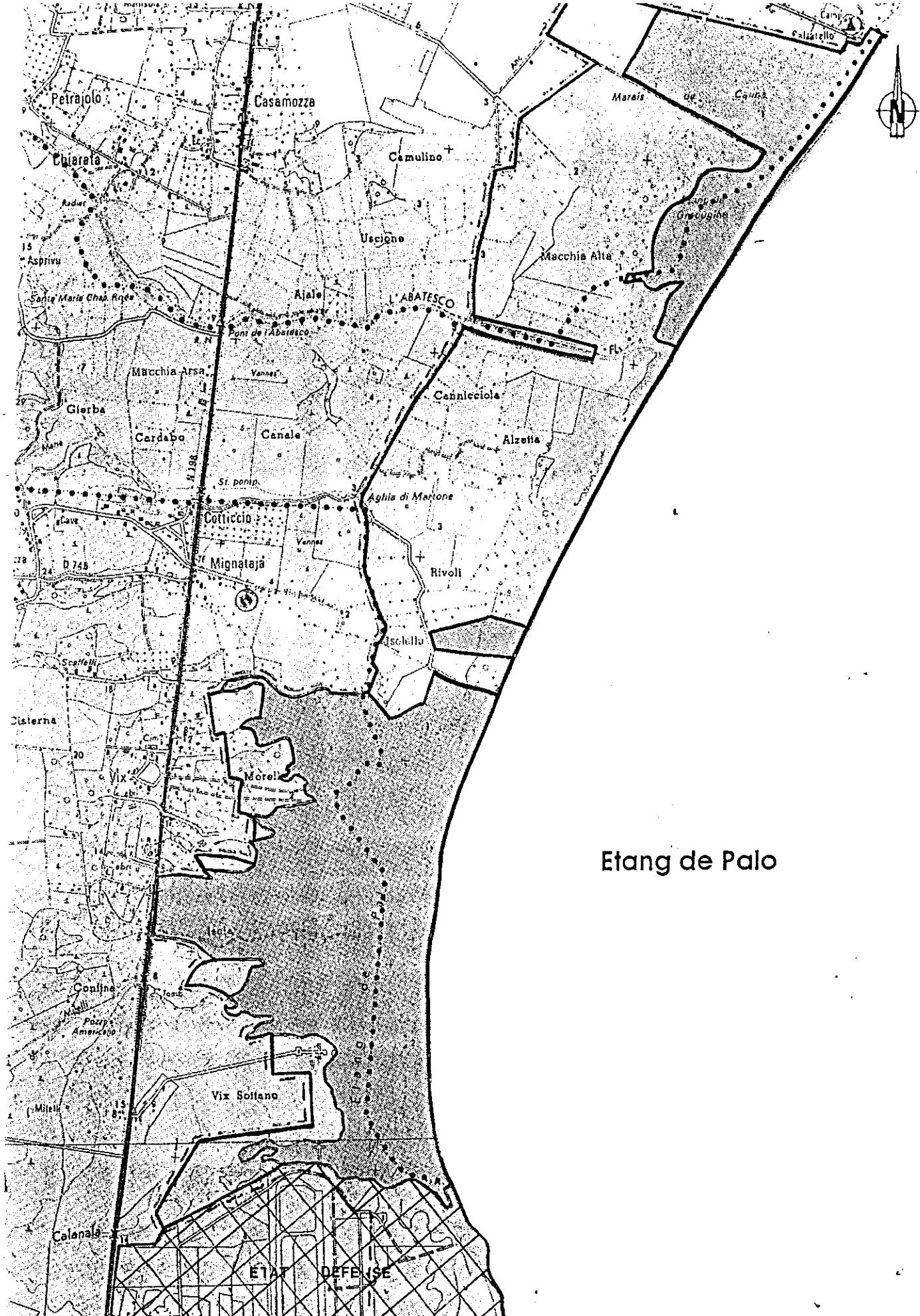
### 2 - Le suivi ornithologique

Une étude ornithologique de l'ensemble des zones humides de la côte orientale est effectuée à la demande du Conservatoire par l'Association des Amis du PNRC (Novembre 1999 - Juillet 2000). Deux objectifs principaux ont été assignés à cette étude : l'étude de l'hivernage des anatidés d'une part et de l'avifaune nicheuse d'autre part.

Les premières conclusions des nombreuses observations diurnes et nocturnes et de la synthèse bibliographique effectuées par G. Bonaccorsi mettent en évidence la valeur régionale des sites comme Urbino, Casabianda, Palo et Canna-Gradugine pour les canards. Ces zones humides sont un passage obligé pour des centaines de canards et bien d'autres espèces liées aux milieux aquatiques.

## V - Les acquisitions du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du Littoral dispose d'une autorisation d'acquisition de 690 ha du Conseil des Rivages dans le secteur Palo-Gradugine. 214 ha ont été achetés en 1994



Etang de Palu

328

Etangs de Palu, Gradugine ... Communes de VENTISERI, SERRA DI FIUMORBO, PRUNELLI DI FIUMORBO

- |                                     |                         |                                   |
|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/>            | Acquisition autorisée   | : 692 ha                          |
| <input type="checkbox"/>            | Acquisition réalisée    | : 297 ha linéaire côtier : 4,5 km |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Ministère de la Défence |                                   |
| ---                                 | Zone de préemption      |                                   |

Ech : 1/25000

mise à jour : 06/09/99

(étang de Palo), 78 ha en 1998 (étang de Gradugine) et    ha en 1999, au nord de la route communale.

Une parcelle (A 347, 3ha 27a), appartenant à la base aérienne, est en cours d'affectation par le Ministère de la Défense.

## **VI - Cadre de la gestion de l'étang de Palo**

Le périmètre du site **Natura 2000** est identique au périmètre du site du **Conservatoire du littoral** qui est propriétaire du plan d'eau, du cordon lagunaire et de la sansouire, soit 210 ha, depuis 1994.

Le Conservatoire du Littoral a passé une convention avec le **Département de Haute-Corse** pour lui confier la gestion des sites qu'il a acquis. L'étang de Palo en fait évidemment partie.

Le Département a mis en place des moyens financiers et humains pour mener à bien sa mission :

↳ L'AGENC est mandaté par le Département pour lui assurer une assistance scientifique, technique et administrative. Elle élabore entre autre les programmes mensuels de travaux et de surveillance pour l'équipe mobile des agents du Service de l'Entretien du Territoire (SET).

↳ Une équipe mobile de cinq agents affectés à la gestion des terrains des six sites de la côte orientale du Conservatoire du Littoral a été intégrée au Service de l'Entretien du Territoire du Conseil Général au 1er juin 1999. Un agent technique du Département assure leur encadrement journalier.

Leur mission est à préciser. Cette équipe devrait s'occuper de la surveillance, de l'entretien, de petits travaux, de suivi de la fréquentation, de l'information et de la sensibilisation du public, du suivi des plantations, des travaux...

## **VII - Les projets pour 2000**

### **1 - Aménagement**

L'aire de stationnement devrait être réalisée pour la saison estivale. Les plantations prévues (tamaris, frêne, chêne, aulne) ne seront effectuées qu'à l'automne. Après une année de fonctionnement, on procédera à un état des lieux : si la surface des aires de stationnement ouverts l'été est défoncée, on fera un terrassement complémentaire.

En ce qui concerne la presqu'île, le permis de construire du local à vocation halieutique va être déposé par le Conservatoire. On établira le plan de financement du projet et l'on recherchera des partenaires financiers (Agence de l'Eau, Affaires maritimes...).

Le maire de Serra-di-Fiumorbu a demandé le classement de la route communale qui descend à la plage en route départementale. Le Conseil général étudie favorablement cette demande.

### **2 - Gestion**

L'implication de l'équipe des agents du SET est une des clés de la bonne gestion du site et de son respect par le public. Leurs missions doivent être clairement définies : surveillance, information auprès du public, astreinte le week end, entretien régulier du site, travaux de maintenance, dialogue avec les riverains...

La mission de l'AGENC doit être articulée avec l'intervention des agents du SET. La mission d'animation et de coordination des travaux d'aménagement et de gestion doit être reconduite, dans le cadre de Natura 2000.

Dans le cadre de leurs activités de prévention des incendies, les forestiers sapeurs devront assurer l'entretien du pare-feu de la presqu'île.

### **3 - Mise en place des baux**

Les conventions avec le pêcheur d'une part et l'éleveur d'autre part seront signées.

### **4 - Suivi scientifique**

L'étude de l'avifaune se poursuit jusqu'à l'été 2000. Les conclusions seront disponibles à l'automne.

Le milieu aquatique n'a pas fait l'objet de suivi depuis l'étude de l'IARE de 1994. Il serait bon de pouvoir disposer d'analyses de l'eau et des sédiments, selon un protocole à mettre au point cette année. Un partenariat avec l'Agence de l'Eau pourra être recherché.

Cet été, les agents du SET effectueront un comptage des véhicules sur la nouvelle aire de stationnement durant tout l'été. Un questionnaire sera également élaboré pour recueillir les premières impressions du public. Ce sera aussi l'occasion de donner une explication sur ces nouveaux aménagements.

## **5 - Poursuite des acquisitions par le Conservatoire**

Le délégué du Conservatoire est en négociation pour l'acquisition de plusieurs parcelles : AI 22 et AI 45 soit 4ha 91a et la E 532 pour 10 ha.

## **6 - L'information**

Une signalétique devra être installée au niveau de l'aire de stationnement de Quercione : elle devra rappeler l'arrêté municipal qui va être pris par la commune de Serra-di-Fiumorbu. A l'entrée de la presqu'île, il faudra également un panneau qui signale que la piste est réservée au service et à l'exploitant.

Les gendarmes devront être informés de la protection mise en place à Palo. Ils devront également être sensibilisés afin de mieux intervenir en cas de non respect de la réglementation.

Par la suite, il pourra être envisagé de rédiger des plaquettes d'information à destination du public et de recevoir les scolaires de la région.

## **7 - Evolution du comité de pilotage**

Afin de suivre la préservation des habitats et des espèces, et de mettre en place les objectifs en matière d'aménagement et de gestion du Document d'objectifs, il serait utile de réunir périodiquement le comité de pilotage du site. Sa composition, la fréquence des réunions, son élargissement à d'autres espaces protégés limitrophes peuvent être rediscutés.

**Annexe 1 : Projet d'arrêté municipal réglementant la circulation sur le rivage de la commune de Serra-di-Fiumorbu**

**ARRETE DU MAIRE**

**Le maire de la commune de Serra-di-Fiumorbu**

Vu le Code des communes, et notamment ses articles L.131-2 et L. 131-4-1,

Vu la loi n° 91-2 du 3 Janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes,

Vu le décret n° 92-258 du 20 mars 1992 portant modification du code de la route et application de la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du Code des communes,

Considérant que la circulation des véhicules à moteur dans les secteurs de la commune de Serra-di-Fiumorbu, décrits ci-après, dans la mesure où il s'agit de terrains appartenant au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et du domaine public maritime, est de nature à compromettre la protection d'espaces naturels, de paysages et d'espèces animales et végétales fragiles qui s'y trouvent,

arrête :

**Article 1er -** La circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente sur les parcelles cadastrées n° 462 et 463 section E8 (cordon lagunaire de l'étang de Palo) et n° 447 section E7 (cordon lagunaire de l'étang de Gradugine), et sur le domaine public maritime de la commune de Serra-di-Fiumorbu.

**Article 2 -** Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules utilisés pour assurer une mission de service public, ni aux véhicules à moteur utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, de gestion ou d'entretien des espaces naturels.

**Article 3 -** Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie. De plus un panneau faisant référence à cet arrêté sera apposé aux points d'accès du secteur désigné à l'article 1er.

**Article 4 -** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par tous les agents habilités à cet effet par l'article 8 de la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 citée ci-dessus.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute Corse, et pour application en ce qui les concerne à :

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Prunelli-di-Fiumorbu,  
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement,  
Monsieur le Président du Conseil Général de Haute-Corse,  
Monsieur le Directeur du Conservatoire du Littoral.

Le Maire, le

Annexe 2 : Suivi des populations de *Kosteletzky pentacarplos* et de *Genista aetnensis* Date 30/07/1999

**Suivi des populations de *Kosteletzky pentacarplos***

**I - STATION NATURELLE**

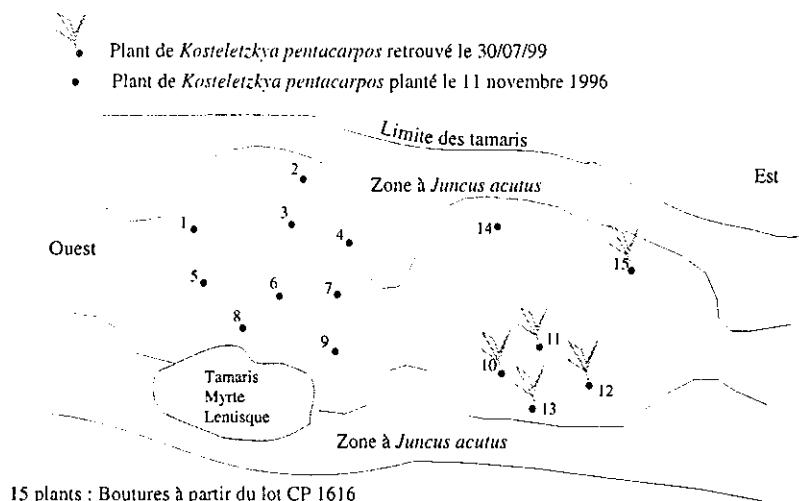
Les six pieds observés sont vigoureux, chacun à plusieurs tiges. La population se maintient bien dans le fourré à tamaris et joncs.

**II - STATION DE RENFORCEMENT**

En novembre 1996, 15 plants issus de boutures racinées produites par le CBNMP à partir d'un pied issu d'un réservoir massal de Palo, ont été mis en place, en deux placettes très fraîches. La station est située sur le cordon, dans un fourré à tamaris et joncs, à proximité de la station naturelle.

5 pieds peu fournis ont été observés. 4 d'entre eux étaient en fleurs. Ils sont placés dans la zone la plus humide.

Station de renforcement de population de *Kosteletzky pentacarplos*.



**Compte rendu de suivi des populations de *Genista aetnensis***

**I - STATION NATURELLE PRES DE L'EMBOUCHURE DE L'ETANG**

Les zones sud et nord semblent garder une certaine stabilité sanitaire alors que dans la zone centrale, plus basse, il ne reste pratiquement plus d'individus sains (voir cartographie).

**II - STATION DE RENFORCEMENT**

En novembre 1996, 11 plants (7 de 3 ans et 4 de 4 ans) issus du CBNMP ont été mis en place. En 1999, deux seulement étaient vivants. Il s'agit du plant n°4, en tubex et du plant n°9, sans tubex.